



Fiche info

État : 31 octobre 2018

Aménagement de l'infrastructure ferroviaire : en route pour l'étape 2035

L'Office fédéral des transports (OFT) dirige l'élaboration de l'étape d'aménagement 2035 du Programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES). Il consulte les cantons, les chemins de fer et la branche du transport de marchandises. Le Conseil fédéral se fonde sur ce programme pour proposer chacun des projets au Parlement, qui décide ensuite. Si un référendum a lieu, les électeurs auront le dernier mot.

Fin octobre 2018, le Conseil fédéral a remis au Parlement le message sur l'étape d'aménagement 2035 avec ses propositions de projets et de mesures définitives. Le Parlement délibèrera sur le texte à partir de 2019 puis adoptera l'étape d'aménagement 2035, qui est sujette au référendum facultatif.

Échéancier

	2016				2017				2018			
	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4	Trim. 1	Trim. 2	Trim. 3	Trim. 4
Évaluation des coûts et des modules d'offre	[Barre orange]				[Barre bleue]							
Élaboration de la conception globale					[Barre bleue]				[Barre verte]			
Rédaction du projet à mettre en consultation					[Barre bleue]							
Début de la consultation									[Barre verte]			
Rédaction du message									[Barre verte]			
Adoption du message par le Conseil fédéral									[Barre verte]			



Étapes précédentes

4 ^e trimestre 2014	Les cantons ont remis à l'OFT leurs conceptions dans le cadre de leurs six régions de planification. Ces conceptions décrivent l'offre de prestations de transport régional de voyageurs que visent les régions de planification jusqu'en 2030. Les offres de prestations sont priorisées par les régions de planification. L'OFT a élaboré les conceptions correspondantes pour le trafic grandes lignes et le transport de marchandises avec les CFF et la branche du transport des marchandises.
1 ^{er} trimestre 2015	L'OFT a vérifié les conceptions remises.
2015 - 2016	L'OFT a réuni les offres présentées en modules régionaux, qui ont été examinés et optimisés avec les régions de planification et les chemins de fer, puis évalués selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none">• Contribution à l'élimination des engorgements (diminution de la surcharge)• Effet positif sur l'ensemble du réseau (effet de réseau au lieu d'avantages régionaux)• Rapport coûts-utilité• Adéquation aux critères de développement territorial suisse
2017	Clôture des évaluations, coordination avec l'aménagement des routes et récapitulation des conceptions globales à 7 ou à 12 milliards de francs au plus
29.9.2017	Ouverture de la consultation par le Conseil fédéral.
2018	Évaluation de la consultation et élaboration du message
31.10.2018	Décision du Conseil fédéral et envoi du message au Parlement

Prochaines étapes

À partir de 2019	Délibérations parlementaires
Év. 2020	Éventuelle votation populaire en cas de référendum

Précisions :

Office fédéral des transports, Information
058 462 36 43
presse@bav.admin.ch